Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D27DPACT_NO26-DE

Direction Sport Jeunesse Vie associative et Participative - MCLG

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

27- THEATRE DES FLAMBARDS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteuse : Mme GARNIER

Par délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2017, la Ville de Fougères a mis en place une dotation intitulée *« aide à la diffusion »* permettant aux associations culturelles fougeraises (théâtre, danse) d'accéder plus facilement aux équipements culturels communautaires (centre culturel Juliette DROUET, Théâtre Victor HUGO), pour la présentation de leurs spectacles (création, spectacles annuels de leurs jeunes élèves).

L'aide financière, d'un montant forfaitaire de 450 € peut être sollicitée une fois par an par association culturelle fougeraise concernée et permet donc de réduire le coût de location du Théâtre Victor HUGO ou du Centre Culturel Juliette DROUET.

Chaque année une ligne financière est prévue au budget primitif pour abonder cette dotation (3 150 € en 2026).

En septembre dernier, la Ville de Fougères a été interpellée par le THEATRE DES FLAMBARDS suite à la notification par Fougères Agglomération de la non possibilité de louer le Théâtre Victor HUGO pour ses représentations de fin d'année associative, programmées le samedi 27 juin 2026.

En conséquence, l'association a dû rechercher un autre lieu de spectacle, en l'occurrence, la salle de la Chesnardière qui appartient à l'association Anne BOIVENT, pour un montant total de 518 € TTC (location de la salle, agents de sécurité, location de grilles d'exposition).

La configuration technique de la salle de la Chesnardière n'a pas permis de présenter le travail des ateliers adultes (profondeur de scène non adaptée) générant des recettes de billetterie moins importantes, et un déficit de l'opération d'un montant total de 910,43 € (nombre d'entrées payantes : en 2025 = 301 ; en 2026 = 155).

L'association n'ayant pas pu utiliser le Théâtre Victor HUGO, elle n'a pas pu bénéficier de l'aide à la diffusion.

Aussi, l'association a sollicité une aide exceptionnelle de la Ville de Fougères équivalente au montant de l'aide à la diffusion soit 450 €.

Au regard du contexte exposé et du déficit de l'opération, les membres de la commission Culture, Patrimoine Economie Touristique, réunis en séance le 13 octobre dernier, ont émis un avis favorable unanime à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € au THEATRE DES FLAMBARDS.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € au THEATRE DES FLAMBARDS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 - ligne 12003 - Autres Subventions.

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:33:56

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D27DPACT_NO26-DE

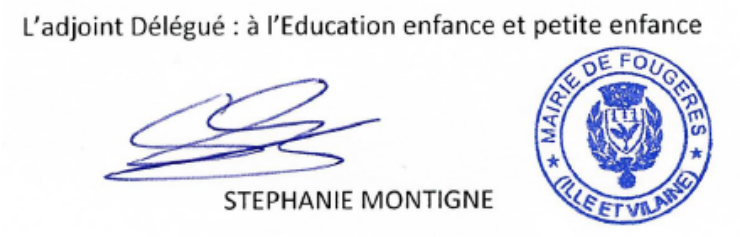
ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,



La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:33:56+01:00